



Le saviez-vous ?

Certaines évolutions de l'agriculture et de l'occupation des sols, comme la disparition des prairies au profit des terres cultivées peuvent aggraver les risques d'érosion et de ruissellement.

Qu'est-ce qu'un risque ?

On parle de risque lorsque 2 éléments se rencontrent :

- L'aléa : un évènement susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement. Il peut s'agir de la crue d'une rivière, d'une coulée de boue, d'un incendie etc...
- L'enjeu : il s'agit des personnes et des biens susceptibles de subir des dommages et des préjudices.

Ainsi, pour réduire le risque, il est possible de travailler sur l'aléa (exemple : limiter les ruissellements pour éviter les coulées de boue), ou sur l'enjeu (exemple : ne plus construire en zone inondable).

Les risques naturels sur le territoire

Les risques liés à la présence de l'eau

Le territoire des 7 Vallées est caractérisé par la forte présence de l'eau. Cette dernière est la source de plusieurs risques et notamment :

- Le risque d'inondation par ruissellement est présent sur le territoire. Ce type d'inondation se manifeste en cas d'épisode pluvieux intense. Il arrive que les bassins versants concernés n'aient jamais subi d'inondations connues, même modérées, et qu'ils soient subitement affectés par une inondation exceptionnelle.
- Le risque inondation par remontée de nappe est particulièrement marqué sur les vallées de la Canche et de l'Authie. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer ;

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

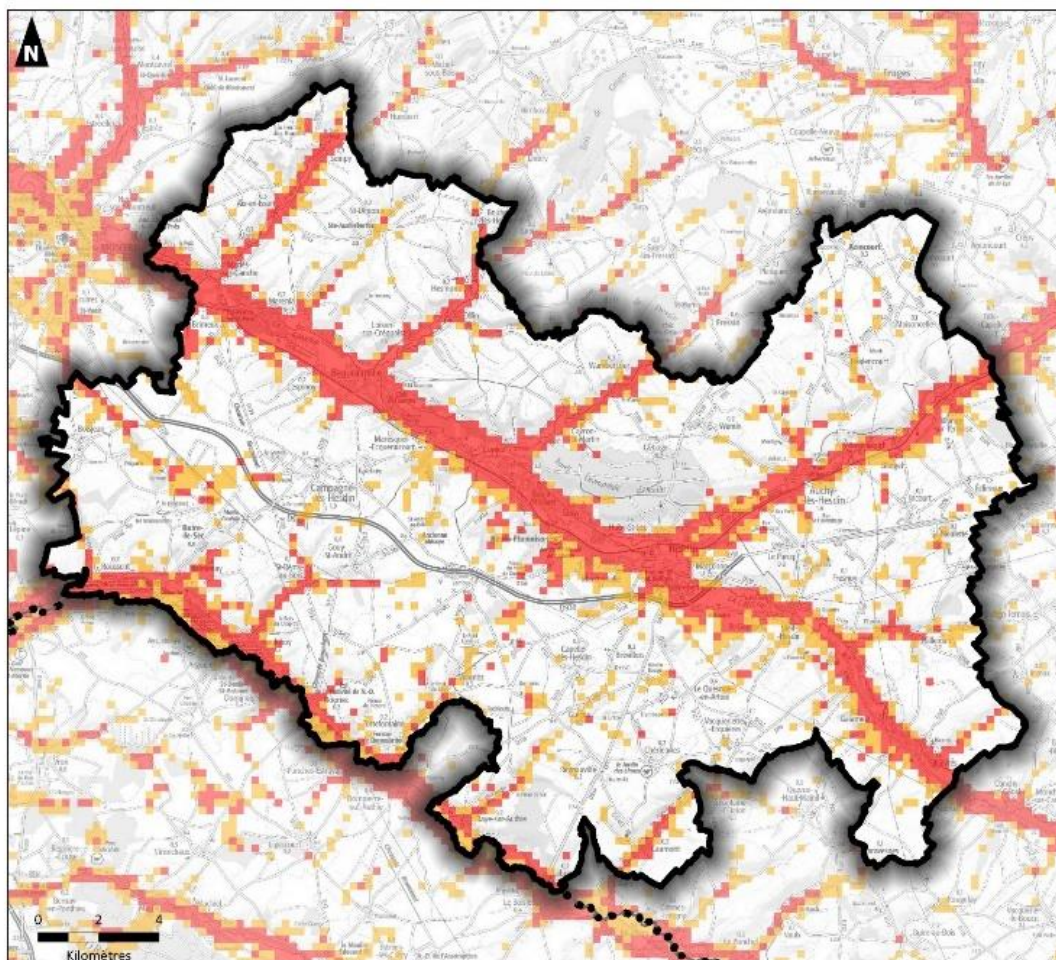
RISQUES ET
NUISANCES



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal








Remontées de nappes



Sources : Géorisques - BRGM - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

-  Périmètre de la CC des 7 Vallées
-  Limites départementales
-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
-  Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

- Les inondations par crue : La crue correspond à l'augmentation soudaine et importante du débit du cours d'eau dépassant plusieurs fois le débit naturel. Ce phénomène concerne particulièrement la vallée de la Canche entre Hesdin et Montreuil.
- L'érosion des sols est également un phénomène important dans les vallées de l'Authie et de la Canche. L'érosion est un phénomène naturel, dû au vent, à la glace et particulièrement à l'eau. Elle peut faciliter ou provoquer des dégâts aux installations ou à la qualité de l'eau.

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

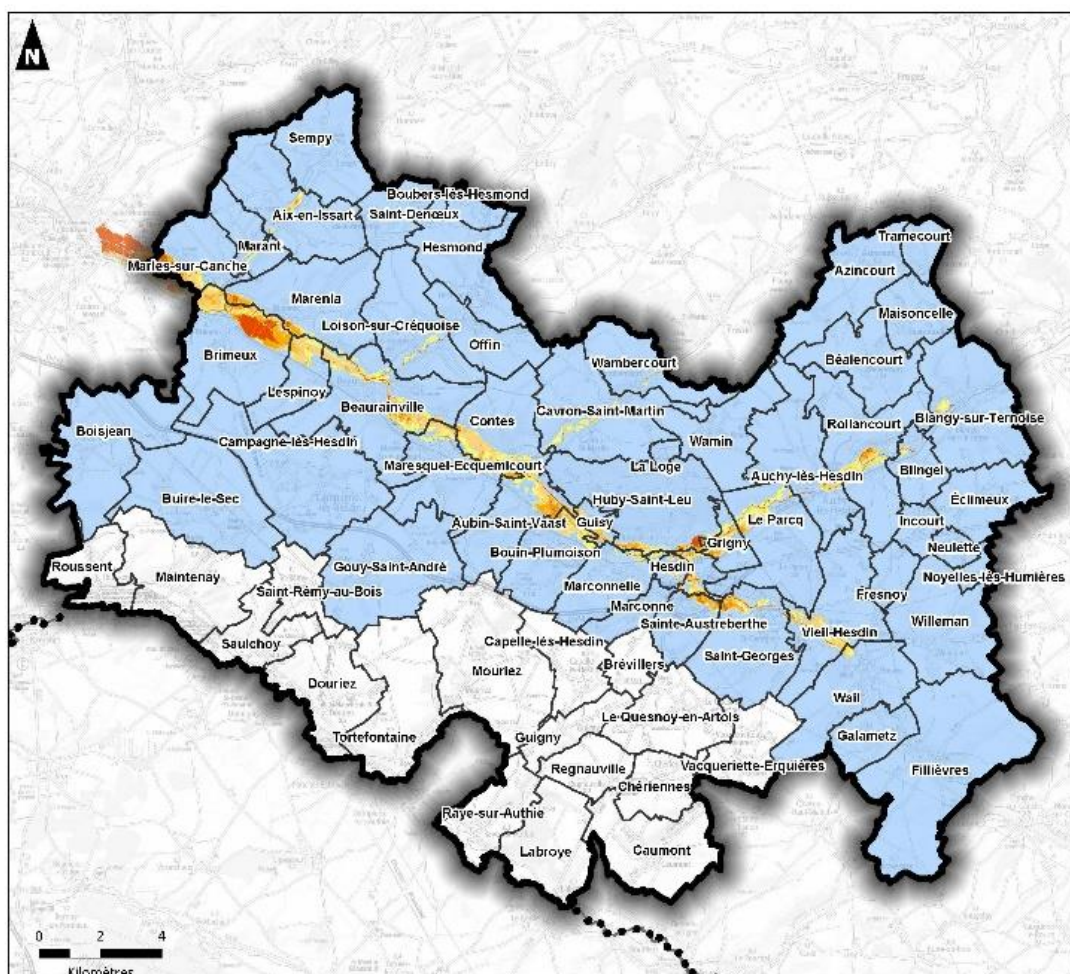
RISQUES ET NUISANCES



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Canche
Aléa centennial



Sources : CC7V - Eéorisques - DREAL - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, septembre 2022

- Périmètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales
- Commune concernée par le PAPI de la Canche
- Aléa centennial :**
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort



LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

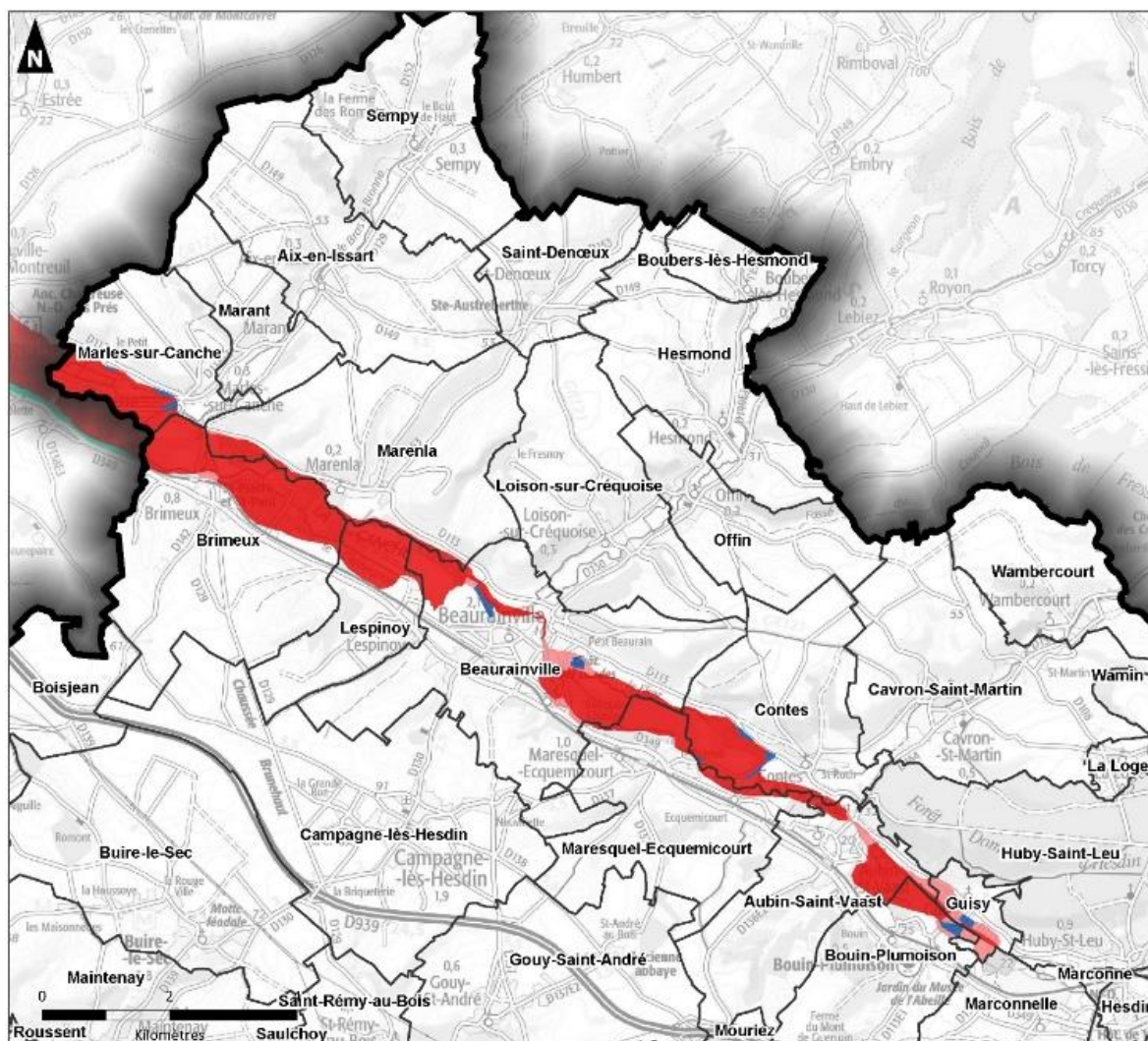
RISQUES ET NUISANCES



Communauté de Communes des 7 Vallées
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Zonage réglementaire du PPRI de la Vallée de la Canche



Sources : Géorisques - DREAL - IGN - Auddicé urbanisme 2022

Réalisation : Auddicé urbanisme, mars 2022

- Périimètre de la CC des 7 Vallées
- Limites communales
- Limites départementales

Zonage réglementaire :

- Zone d'aléa fort, réservée au champ d'expansion des crues
- Zone rurale d'aléa faible à moyen, ou zone urbaine d'aléa fort
- Zone moyennement exposée d'aléa faible à moyen
- Zone faiblement exposée

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC – PLUi-H

RISQUES ET NUISANCES

Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séismes...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...).

Le territoire des 7 Vallées présente des secteurs avec de nombreuses cavités souterraines, notamment au nord-est à proximité d'Auchy-les-Hesdin et au sud de Campagne-les-Hesdin. Les cavités souterraines peuvent être naturelles, ou faire suite à des activités humaines.

Sous l'effet de certaines conditions météorologiques (précipitations insuffisantes, températures et ensoleillement supérieurs à la normale), les horizons superficiels du sous-sol peuvent se dessécher plus ou moins profondément. Ce phénomène est appelé retrait/gonflement des argiles. Ce risque est modéré sur le territoire de la communauté de communes même si certains secteurs présentent des enjeux importants (ouest du territoire et vallée de la Canche).

Les conséquences du réchauffement climatique sur ces risques

Les risques naturels, phénomènes naturels violents voire extrêmes, ont pour origine les conditions météorologiques, le climat ou bien encore la géologie. Ils peuvent se déclencher en n'importe quel point de la planète et être la cause de catastrophes naturelles entraînant des victimes et des dégâts matériels importants.

Les aléas liés aux risques naturels seront amenés à s'amplifier notamment au regard de l'augmentation des périodes de sécheresse et de l'augmentation des fortes pluies. Ces aléas doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation via la consommation de l'espace agricole et naturel qui contribuent entre autres aux phénomènes d'inondation et d'îlots de chaleur.

Les risques industriels

Les 7 Vallées comporte 128 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur son territoire. Une grande majorité de ces installations concerne des activités agricoles ou des éoliennes. Parmi celles-ci, une seule est classée SEVESO sur la commune de Beaurainville.

Par ailleurs, les activités économiques et industrielles anciennes sont également susceptibles d'être à risque pour les populations. La base de données BASIAS permet de recenser les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. 53 sites ont été recensés sur le territoire de la communauté de communes.

Les nuisances

Le territoire est concerné par le risque de nuisances sonores liées aux infrastructures routières. Quatre axes des 7 Vallées sont concernés par l'arrêté préfectoral de classement sonores des infrastructures terrestres : la RD939 ; la RD928 ; la RD142 et la RD349.

Les enjeux

- Préservation des zones humides et des zones naturelles d'expansion des crues
- Lutte et adaptation contre les effets du changement climatique
- Réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques et des nuisances



Question :

Connaissez-vous le nom de cet aménagement et savez-vous quelle est son utilité ?



Réponse : Il s'agit d'une fascine, un aménagement permettant de lutter contre le ruissellement. Son objectif est de retenir la terre en amont de l'aménagement, tout en laissant s'écouler les eaux au travers des branchages. Les fascines sont particulièrement adaptées pour stopper les petits écoulements boueux.